

VENTE:

Honoraires de transactions sur immeubles et terrains à bâtir :

A partir de 1.000.000€ : 4% TTC* du prix de vente
 De 500.001€ à 999.999€ : 4,5% TTC* du prix de vente
 De 280.001€ à 500.000€ : 5% TTC* du prix de vente
 De 180.001€ à 280.000€ : 6% TTC* du prix de vente
 De 100.001 à 180.000€ : 7% TTC* du prix de vente
 De 80.001 à 100.000€ : Forfait de 7000€ TTC* du prix de vente
 De 60.001 à 80.000€ : Forfait de 6500€ TTC* du prix de vente
 De 30.001 à 60.000€ : Forfait de 6000€ TTC* du prix de vente
 De 6001 à 30.000€ : Forfait de 3000€ TTC* du prix de vente
 De Jusqu'à 6001€ : Forfait de 1500€ TTC* du prix de vente

Honoraires de transactions sur fonds de commerce :

3000€ TTC + 7% TTC* du prix de vente (minimum de perception de 7.000€ TTC)

* montant d'honoraires maximum

GESTION LOCATIVE À L'ANNÉE:

La gestion locative représente 8,50% TTC du montant du loyer charges comprises à la charge du bailleur.

Option: assurance loyers impayés : 3,00% TTC du loyer mensuel charges comprises.

LOCATION À L'ANNÉE D'HABITATIONS NUES OU MEUBLÉES:

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

- Recherche de locataire : 2€/m²
- Visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m²

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS:

Honoraires à la charge exclusive du locataire: 10% HT du loyer annuel hors charges

Rédaction de bail: 150€ HT

État des lieux: 150€HT

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ:

Tarif de base par lot principal: 189,60 € TTC

Minimum de perception	1.920€ TTC
Minoration pour 20 à 49 lots	15%
Minoration pour 50 à 79 lots	25%
Minoration pour 80 à 99 lots	30%
Minoration pour 100 à 139 lots	33%
Minoration pour plus de 139 lots	35%

Majoration par lot principal en fonction de certains équipements:

Immeuble - de 10 ans	4,80€
Présence espaces verts	2,40€
Ascenseur	6,00€
Présence gardien	6,00€
Porte de garage et/ou portail	3,60€
Chauffage/clim collectif	6,00€
Présence piscine	6,00€

LOCATION SAISONNIÈRE:

À la charge du propriétaire :

Honoraires gestion globale séjours et commercialisation:	34% TTC du prix de location
Honoraires de gestion globale hors commercialisation:	25% TTC du prix de location
Honoraires de gestion seuls:	20% TTC du prix de location
Honoraires de gestion des réservations et annonce uniquement:	14% TTC du prix de location

Option: assurance annulation à la charge du locataire: 3,90%TTC du prix de location